

# COMMUNE DE ONESSE LAHARIE

## **Demande de défrichement et de permis de construire pour un projet de compensation écologique en faveur du fadet des laïches pour une superficie de 8 hectares**

Du 13 mai au 14 juin 2024 17h00

[ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr](mailto:ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr)

Le projet concerne une demande de défrichement pour une compensation écologique suite à une demande de défrichement pour l'implantation d'un projet photovoltaïque

De mémoire les compensations doivent se faire sur des terrains défrichés

N'est-ce pas bizarre de défricher pour un défrichement

Cette demande me semble illégale (voir courrier DDTM du 13 juin 2023)

L'ensemble des études me semble anciennes pour un sujet important concernant la destruction d'espèces protégées qui d'après moi sont compensé seulement dans les textes

Le défrichement pour l'implantation de ce projet PV a fait l'objet d'une enquête du 26 septembre au 26 octobre 2023 ou j'avais émis un avis très défavorable

Ce secteur est concerné par une flore et faune protégés comme mentionné dans le dossier et dans l'avis de la MRAE et surtout dans une étude ancienne sur le secteur pour les ZDE zone de développement éolien (présence : engoulevent d'Europe, fadet des laïches, fauvette pitchou, trompette de méduse...)

DANS CE DOSSIER IL Y A AUCUN JUSTIFICATIF DE GAIN ECOLOGIQUE SUITE AUX MESURES DE COMPENSATION PROPOSÉES et cela sans tenir compte du défrichement propre comme la destruction très importante d'une zone humide (pas celle prise en compte) mais celle réelle in-situ

Pour la MRAE ainsi que mon analyse (ayant étudié ce site pour les ZDE) ce projet n'est pas cohérent avec les stratégies régionales et nationale

La zone humide concerne l'ensemble du projet PV et sur certains documents comme la carte 10 elle est diminué

Détruire en compensent est une solution mais certainement pas la bonne il y a d'autres moyen comme les toitures et les terrains désaffecté

Je me demande si l'avis de l'ONF est nécessaire ?

En conclusion j'émet un avis très défavorable a cette demande

CLET Jean-Marie 0674803960